



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Afin de répondre aux dispositions de l'article L 621-18-3 du Code Monétaire et Financier, le Document de Référence de Rubis présente l'ensemble des informations relatives d'une part aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance d'autre part aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I. Organisation des travaux du Conseil de Surveillance de RUBIS au cours de l'exercice 2007

Toutes les informations utiles concernant la composition et le fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité des Comptes sont développées dans la partie Gouvernement d'Entreprise au Chapitre 6.1. Nous avons revu ce chapitre et nous en confirmons les termes.

Nous tenons toutefois, à vous rendre compte directement de l'activité du Conseil de Surveillance et du Comité des Comptes au cours de l'exercice 2007.

1. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit régulièrement, pour examiner les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, l'évolution de chaque branche d'activité et les perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance. Il délibère également sur tout autre sujet mis à l'ordre du jour.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil de Surveillance s'est réuni à deux reprises :

- le 14 mars 2007, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2006, ses résultats et les comptes sociaux et consolidés ainsi que le marché du titre Rubis. Il a procédé à la nomination d'un nouveau membre du Comité des Comptes à la suite de la démission d'un de ses membres. Il s'est penché sur les procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe. Il a également travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ces rapports ont été présentés à l'assemblée des actionnaires tenue le 14 juin 2007 ;
- le 11 septembre 2007, pour examiner les comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2007, le marché du titre Rubis, le reclassement interne au Groupe des participations détenues par Rubis dans ses filiales indirectes, la répartition de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ainsi que l'autorisation à donner pour la conclusion de conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce. Ont été également évoqués à cette réunion le nouveau cadre de référence publié par l'AMF sur le contrôle interne et la gestion des risques ainsi que la nécessité de doter le Comité des Comptes d'une charte de fonctionnement.

La Gérance a, par ailleurs, informé le Conseil de Surveillance de la mise en place d'un Groupe de travail chargé de définir une méthode de présentation des procédures de contrôle interne existantes au sein du Groupe.

Chacune de ces réunions a été caractérisée par un taux élevé de participation, supérieur à 90%, et a donné lieu à de nombreux échanges. Ont participé également à ces réunions les Gérants, le Directeur Général Finance, le Directeur Juridique et Administratif de Rubis ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Ces réunions ont été précédées par l'envoi préalable d'un dossier sur les sujets à l'ordre du jour et par les travaux préparatoires du Comité des Comptes.

2. Comité des Comptes

Afin de préparer les séances du Conseil de Surveillance des 14 mars et 11 septembre 2007, le Comité des Comptes s'est réuni les 7 mars et 5 septembre 2007. Ces réunions ont enregistré un taux élevé de participation : la totalité des membres étant présente le 7 mars 2007 et deux membres sur trois (Monsieur Frank Law ayant démissionné) le 5 septembre 2007.

Au cours de ces deux réunions qui ont duré plus de deux heures ont notamment été examinés : les comptes annuels et semestriels, leur procédure d'élaboration, la situation financière du Groupe ainsi que les points comptables, fiscaux et juridiques majeurs.

Les Gérants ont également donné au Comité des Comptes des informations détaillées sur le développement des activités du Groupe ainsi que sur les nouvelles recommandations de l'AMF en matière de contrôle interne et de gestion des risques.



Lors de sa réunion du 5 septembre 2007, le Comité des Comptes a souhaité se doter d'une charte de fonctionnement. Cette charte a été présentée lors de sa réunion du 4 mars 2008 et adoptée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 11 mars 2008.

Chaque réunion du Comité a été précédée par l'envoi, plusieurs jours à l'avance, des documents qui devaient y être examinés.

Le Comité s'est ainsi trouvé en mesure de préparer les travaux du Conseil de Surveillance auquel il a fait part de ses observations dans un compte rendu qu'il lui a remis.

II. Procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe et de la Société.

Les procédures de contrôle interne sont définies par le Collège de la Gérance et mises en œuvre sous sa responsabilité et celle des organes dirigeants des sociétés filiales en prenant en compte les spécificités de l'organisation et des activités du Groupe. Elles sont décrites au chapitre 6.4 du Document de Référence.

La définition et les objectifs du contrôle interne adoptés par Rubis sont ceux définis par l'AMF dans son Guide publié le 9 janvier 2008 portant cadre de référence en matière de contrôle interne pour les petites et moyennes valeurs.

Le contrôle interne a pour périmètre Rubis et les sociétés filiales intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode globale ou proportionnelle.

En 2007, un groupe de travail constitué par le Collège de la Gérance avec les Directions Financières, Juridiques et Techniques des sociétés du Groupe a été chargé de définir une méthode de présentation des procédures existantes de contrôle interne dans le document de référence et de suivre leur application.

Dans ce cadre, et plus spécifiquement dans celui de la formalisation des procédures existantes en matière de gestion des risques, le groupe de travail a établi des cartographies des risques majeurs encourus par le Groupe destinées à être remplies annuellement par chaque responsable de site et par les directions fonctionnelles de Rubis et de ses filiales directes. Celles-ci seront complétées en 2008.

Les travaux menés par ce groupe de travail ainsi qu'un compte rendu des cartographies des risques remplies par les différentes sociétés du Groupe et consolidées au niveau de chaque Société tête de branche au 31 décembre 2007, ont été présentés au Comité des Comptes du 4 mars 2008. Ce dernier en a rendu compte au Conseil de Surveillance du 11 mars 2008.

Cette présentation permet de conclure que les procédures de contrôle interne existant au sein du Groupe sont conformes à la description qui vous en est faite au chapitre 6.4. du Document de Référence 2007.

Fait à Paris, le 11 mars 2008

Olivier Heckenroth
Président du Conseil de Surveillance